

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Mai 2020**

OBJET : Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire et révocable du 28 juin 2010 passée avec la SARL Restaurant Les Tamaris.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Mai 2020 en visioconférence, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire et révocable du 28 juin 2010 passée avec la SARL Restaurant Les Tamaris dont le projet est joint au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer ledit avenant n°1.

La recette correspondant à la redevance d'occupation due pour la période concernée s'élève à 4 431,83 € et sera imputée au chapitre 75 du budget départemental.

A l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI,
Mme BIAGGI, M. BORÉ, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA,
Mme CHABAUD, Mme DALBIN, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD,
M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD,
Mme GUARINO, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA,

Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE,
Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS,
Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT,
M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI,
Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL,
M. VIGOUROUX.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées